



Le 19 avril 2006

Monsieur Qussaï Samak
BAPE
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Demande d'information
Projet de modernisation des débarcadères de la traverse d'Oka

Monsieur,

Nous avons reçu le 11 avril dernier une lettre de votre part nous demandant de vous décrire quels sont les avantages et les désavantages de la traverse d'Oka pour notre municipalité et quel est le niveau d'utilisation que font les résidents de ce service.

En premier lieu il serait important de mentionner que nous ne voyons aucun inconvénient à la traverse d'Oka., au contraire. Beaucoup de résidents utilisent ce service afin de se rendre en direction de la région de Valleyfield plutôt que d'emprunter les autoroutes. Ainsi, les automobilistes font moins de kilométrage et utilisent également moins d'essence en passant par la traverse.

Notre municipalité est caractérisée par sa vocation récréotouristique. Nous avons sur notre territoire un terrain de camping, le Super Aqua Club (glissades d'eau), le Beach Club (activités de jeux d'eau), deux marinas et une piste cyclable faisant partie de la route verte traverse également notre territoire. Donc, nous pouvons également stipuler que plusieurs personnes utilisent la traverse afin de se rendre sur notre territoire pour pratiquer leurs activités et loisirs.

En espérant que ces quelques renseignements vous seront utiles, veuillez recevoir, monsieur, nos salutations les meilleures.

La Directrice générale,



CHANTAL PILON

300, avenue Basile-Routhier
Pointe-Calumet (Québec)
J0N 1G2
Tél : [450] 473-5930
Télex : [450] 473-6571
www.municipalite.pointe-calumet.qc.ca